



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-562**

Séance publique du

13 décembre 2017

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20171213- lmc1125137-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2017
Date de réception : vendredi 15 décembre 2017
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : MISSION OPC URBAIN INTER CHANTIERS OPÉRATION "CAMPUS MIRABEAU" -
MARCHE N°A15-097 - AVENANT N°2 PORTANT AUGMENTATION DU MONTANT DU MARCHE -
AUTORISATION DE SIGNATURE.**

Le 13 décembre 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 07/12/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Charlotte BENON, Madame Dominique AUGÉY à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Madame Souad HAMMAL.
Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2017

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MISSION OPC URBAIN INTER CHANTIERS OPÉRATION "CAMPUS MIRABEAU" - MARCHÉ N°A15-097 - AVENANT N°2 PORTANT AUGMENTATION DU MONTANT DU MARCHÉ - AUTORISATION DE SIGNATURE.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le 28 août 2015 a été notifié au Bureau d'Etudes INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE le marché n°15-097 portant sur une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'ordonnancement, le pilotage et la coordination urbaine inters chantiers (OPCUIC) dans le cadre de l'opération urbaine « Campus Mirabeau » à Aix en Provence.

Pour mémoire, ce marché, passé en Appel d'Offres Ouvert Européen, conformément aux dispositions des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des marchés publics, a été conclu pour une durée de 12 mois à compter du premier ordre de service spécifique (intervenu le 14 septembre 2015), reconductible 4 fois 1 an, soit jusqu'au 13 septembre 2020.

Ce marché à prix mixte a été conclu pour un montant total de 263 220 € HT sur 5 ans décomposé comme suit :

- un prix global et forfaitaire de 65 700 € HT la première année, puis 44 880 € HT par année reconduite,
- un montant maximum annuel de 3 600 € HT pour la partie du marché à bons de commande relative à des réunions exceptionnelles, ce qui représente 12 réunions exceptionnelles maximum à un prix unitaire de 300 € HT.

Afin de pallier à la perte du poste en interne de l'Ingénieur spécialisé en Travaux Publics et Réseaux, affecté à temps complet à la Cellule Campus Mirabeau, chargé de la mission « référent technique Campus Mirabeau » auprès des services techniques de la ville, un avenant

n°1 a été passé afin de porter le nombre maximum annuel de réunions exceptionnelles à 36 (contre 12 prévues initialement à 300 € HT l'unité).

Le montant maximum annuel est ainsi passé de 3 600 € HT à 10 800 € HT à compter de la deuxième année de reconduction du marché, soit à compter du 14 septembre 2017.

Avec cette augmentation, le montant total du marché est passé de 263 220 € HT à 284 820 € HT maximum sur les 5 ans.

L'avenant n°1 a induit une plus-value financière de 8,21% sur le montant total du marché et a été notifié au Bureau d'Etudes INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE le 20 juin 2017.

A la demande de la Métropole et de la Ville d'Aix-en-Provence, la Cellule Campus Mirabeau intègre dans ses missions la coordination générale du projet du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) : ligne de transport en commun efficace et fiable, sur un tracé de 7,2 km, prévu du nord-est au sud-est de la ville.

Afin de remplir cette mission, qui était partielle dans le marché initial (uniquement le tronçon correspondant au tracé vers les quartiers sud de la ville), il est nécessaire de compléter la mission OPCU assurée par notre Bureau d'Etudes INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE par un complément d'intervention afin de couvrir la totalité géographique de ce projet qui se divise en différents secteurs : Saint-Mitre, Bredasque, Jas de Bouffan, Avenue de l'Europe, Centre-ville, les Facultés/Parking Krypton.

L'extension de la mission OPCU du prestataire à l'ensemble des quartiers concernés par le BHNS permettrait alors de coordonner la globalité de ce projet avec les services de la Ville d'Aix-en-Provence, la Métropole et les éventuels autres intervenants situés dans le périmètre du BHNS comme les services de l'Etat (police, pompiers, DRAC..), les CIQ, les commerçants...

Par ailleurs, le choix du BET INGEROP permet d'optimiser les dépenses de la ville et la qualité de la mission actuelle au vu de l'ensemble des données qu'il possède déjà.

Il est à noter également, que le prestataire actuel est reconnu dans ses interventions :

- pour le travail actuellement assuré dans les différentes missions qui lui ont été notifiées sur les sites universitaires de la ville ;
- qu'il intervient légitimement avec tous les référents désignés par nos partenaires institutionnels que sont AMU, le CROUS, l'Etat, la SNCF et la Métropole ;
- qu'il assure, lors des réunions publiques demandées par Mme le Maire, la présentation des projets structurants de l'ensemble de l'opération Campus Mirabeau.

Compte tenu de ce qui précède, il est ainsi envisagé un projet d'avenant n°2 ayant pour objet d'augmenter de 19 367 € HT le montant global et forfaitaire total du marché, réparti par année de reconduction comme ci-après :

- Pour la 2ème année de reconduction (du 14 septembre 2017 au 13 septembre 2018) :
7 262,62 € HT ;
- Pour la 3ème année de reconduction (du 14 septembre 2018 au 13 septembre 2019) :
9 683,50 € HT ;
- Pour la 4ème année de reconduction (du 14 septembre 2019 au 13 septembre 2020) :
2 420,88 € HT.

Cette augmentation ne concerne toutefois que la partie du marché exécutable à prix global et forfaitaire et ne concerne en aucune manière la partie du marché exécutée à bons de commande.

Avec cette augmentation, le montant total du marché passe de 284 820 € HT à 304 187 € HT sur les 5 ans. Ce qui induit une plus-value financière de 6,8 % sur le montant total du marché.

Ainsi, l'avenant n°1 (8,21%) et l'avenant n°2 (6,8 %) représentent 15,01 % du montant global du marché.

Le projet d'avenant n°2 a obtenu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le 15 novembre dernier.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande mes chers Collègues de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet d'avenant n°2 au marché n° A15.097, portant augmentation du montant du marché à prix global et forfaitaire selon les indications ci-dessus,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le projet d'avenant n°2 au marché n° A15.097 et tout document s'y rapportant.

DL.2017-562 - MISSION OPC URBAIN INTER CHANTIERS OPÉRATION "CAMPUS MIRABEAU" - MARCHE N°A15-097 - AVENANT N°2 PORTANT AUGMENTATION DU MONTANT DU MARCHE - AUTORISATION DE SIGNATURE.-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»